

Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la Salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le lundi 4 mars 2019, à 18 h 30.

Séance tenue sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Jacques Chabot,

Présences :

M^{me} Denise Mercier

MM Daniel Perron
Fernand Filion
Raymond Roy

Absences :

M^{mes} Lyne Vachon
Louisa Gobeil

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 18 heures et 31 minutes, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

→ **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution n° 19-03-060

Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 2.1. Avis de motion;
 - 2.2. Présentation du règlement;
3. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présenté.

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

→ **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Avis de motion est donné par la conseillère Denise Mercier, à l'effet qu'un règlement abrogeant le *Règlement n° 284* et décrétant le paiement des taxes foncières municipales ainsi que des tarifications spéciales pour les services municipaux en six versements

Présentation du projet de règlement portant le numéro 314, abrogeant le *Règlement n° 284* et décrétant le paiement des taxes foncières municipales ainsi que des tarifications spéciales pour les services municipaux en six versements

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° 19-03-061

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 18 heures et 50 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

Jacques Chabot
Maire suppléant

Carole Samson
Directrice générale, secrétaire-trésorière